Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 135 (2009)

Heft: 02: New urbanism

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE EN PROCEDURE OUVERTE « CONCOURS LES ETOURNELLES »

La commune de Veyrier organise un concours d'architecture pour un espace de vie enfantine et deux immeubles de logements avec surface pour activités commerciales.

Adjudicateur:

Commune de Veyrier, Monsieur Olivier Orth, Place de l'Eglise 7, CP 330, 1255 Veyrier, info@veyrier.ch

Délais:

Ouverture des inscriptions au concours 12 janvier 2009

Publication sur le site Internet www.simap.ch

et dans la feuille d'avis officielle du Canton de Genève 12 janvier 2009 Questions jusqu'au 12 février 2009 Réponses du jury dès le 19 février 2009 Dès le 19 février 2009 Remise des maquettes aux concurrents 24 avril 2009 Rendu des projets 4 mai 2009 Rendu des maquettes Jugement du concours 13-15 mai 2009 Exposition des projets juin 2009

Langue de procédure d'adjudication :

français

Conditions de participation:

Le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes:

- Etre porteurs, à la date d'inscription au présent concours, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG/EAUG), des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), de l'Académie d'Architecture de Mendrisio ou des Hautes écoles Spécialisées (HES/ETS) ou un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- Etre inscrit à la date de l'inscription au présent concours au Registre des Architectes et Ingénieurs REG A ou REG B de la Fondation Suisse du Registre des Ingénieurs, des Architectes et des Techniciens, ou à un registre officiel professionnel étranger équivalent.

Composition et rôle du Jury:

Président du jury

M. Bruce Dunning Architecte

Membres du jury

M. Luc Malnati Conseiller administratif délégué Mme Geneviève Bonnard Architecte Mme Marie Lourdes Desardouin Conseillère municipale Mme Maria Zurbuchen-Henz Architecte M. Yann Boggio Conseiller municipal M. Patrick Devanthery Architecte M.Cosimo Rizzo Conseiller municipal M. Marco Graber Architecte M. Zoltan Szalai Conseiller municipal M. Marco Rampini Architecte

Suppléants

M. Jean Pierre Stefani Architecte M. François Dulon Architecte

Experts

Mme Marie-Claude Suchet Responsable Petite Enfance, Veyrier

M. Stefano Moioli. Fondation de la commune de Veyrier pour le logement.

M. Alain Mathez DCTI, Chef de la division autorisations

M. Jacques Moglia DT, Service des plans d'affectation et des requêtes.

M. Olivier Orth Architecte HES, Urbaniste communal

M. Michel Coubès Economiste de la construction, IEC, Lausanne

Modalités d'inscription :

Les inscriptions doivent se faire par courrier recommandé à l'adresse du secrétariat du maître de l'ouvrage (cf adresse de l'adjudicateur), avec:

- La copie du récépissé attestant le versement d'une finance d'inscription. Il est demandé aux candidats de verser un émolument de Chf. 100.– (cent francs suisses) ou 65.– euros (soixante cinq euros), non remboursables sur le compte de la Commune de Veyrier, CCP 12-9129-4, en indiquant « Concours Les Etournelles ».
- La preuve de l'obtention d'un diplôme d'architecte ou de l'inscription sur un registre professionnel reconnu (REG par exemple).
- Le nom, prénom et les coordonnées complètes du bureau candidat complété d'un engagement sur l'honneur comme quoi le candidat respecte et est en conformité avec les conditions de participation requises pour le concours avec date et signature du candidat.

Après réception de l'inscription et vérification du respect des conditions d'inscription, à savoir le versement de l'émolument d'inscription, et des documents demandés, le secrétariat du concours confirmera par courrier son inscription officielle, accompagné du CD Rom contenant l'ensemble des documents remis aux concurrents pour le concours et l'adresse où devra être retirée la maquette.